

CHASSER en Savoie

N° 138
Décembre 2023



SOMMAIRE



VIE DE LA FÉDÉRATION

- CR du Conseil d'administration du 22/09/23..... p.4
- Le point sur les validations
La FDC Savoie contribue à former les techniciens de demain
Chassez les idées reçues p.5
- Des recours contre la chasse des petits gibiers..... p.6
- Un nouveau schéma départemental de gestion cynégétique
Refonte du système d'indemnisation des dégâts..... p.7
- Les chasseurs investis pour la coexistence dans la nature
L'examen du permis de chasser 2023..... p.8
- Soirée de sensibilisation à La Bauche
Collecte des déchets de venaison lancée en Val Vanoise
Le rôle des chasseurs dans la gestion de l'espace rural montagnard
Nouvelle journée poissons & oiseaux p.9
- La Région AuRA soutient les chasseurs
J'aime la nature propre..... p.10
- Enquête prélèvement
Observatoire des actes malveillants p.11



CHASSE ET GESTION

- Résultats des comptages de nichées de l'été 2023
Des aménagements en faveur du tétras lyre..... p.12
- Suivi des déplacements d'une perdrix bartavelle p.13
- Bilan à la mi-saison de la chasse du sanglier p.14 à 15
- Un point sur les comptages chamois
Suivi du lièvre variable à Courchevel.....p.16
- Suivi bécasse..... p.17



SANITAIRE

- Une surveillance renforcée sur la brucellose dans les Aravis
Un point sur la peste porcine africaine..... P.18



LE COIN DES CHASSEURS

- Des nouvelles des ACCA p.19 à 24



RÈGLEMENTATION

- Modérateur de son
De l'usage du plomb en zones humides..... p.25



ARTS, LOISIRS ET HISTOIRE

- Territoires libres
L'ouverture de la chasse p.26
- Peinture sur crosse
Voeux 2024.....p.27

CHASSER EN SAVOIE

Le magazine de la Fédération
départementale des Chasseurs de Savoie

Directeur de la publication
Régis Clappier

Comité de rédaction
Fédération départementale des Chasseurs de
Savoie

Ont participé à ce numéro
Régis Clappier, Francis Martin, Joël Ducros,
Pierre Sicard, Emmanuel Joly, Albane Chaléat,
Philippe AULIAC.

Secrétariat de rédaction
Albane Chaléat, Corinne Viard

Crédits iconographiques
Dominique Gest, Georges Saint-Germain

La Fédération départementale des Chasseurs
de Savoie tient également à remercier particu-
lièrement l'ensemble des ACCA qui fournissent
gracieusement les images.

Infographie et impression
www.saint-jean-calendriers.com

Dépôt légal
En cours

Siège social
14, Parc de l'Étalope - CS 12504
73025 CHAMBERY CEDEX
Bureau ouvert au public du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Fermé les mercredi et vendredi après-midis

Ce magazine est édité à 8 000 exemplaires



FDC 73

14, parc de l'Étalope
CS 12504
73025 Chambéry CEDEX

Tél :
04 79 60 72 00

Mail :
fdc73@chasseursdesavoie.com

www.chasseursdesavoie.com

En couverture :
Illustration © Vincent Bensadi

EDITO



Soyons solidaires et ayons la chasse heureuse !

Pour la deuxième année consécutive, la chasse du tétas lyre et de la bartavelle a été suspendue en cours de saison, par le Tribunal administratif de Grenoble.

Par cette décision, le juge a retenu le doute sérieux quant à l'influence de la chasse sur le maintien des populations. Il n'a pas considéré les données récoltées et présentées par le monde de la chasse, bafouant les heures de comptages réalisés par des bénévoles passionnés pour capitaliser un maximum d'éléments. Chasseurs qui sont pourtant les premiers à demander la fermeture d'une espèce lorsque son taux de reproduction n'en permet pas la chasse et qui jamais n'accepteraient de contribuer à la disparition d'une espèce.

Quelques semaines plus tard, ce sont six associations qui assignent l'État devant le Tribunal, au motif qu'il est urgent de suspendre la chasse du lièvre commun, du lièvre variable et de la marmotte. Trois espèces qui ne sont pas tout en danger dans notre département. Une évidence pour celui qui parcourt régulièrement les prairies et les montagnes de notre belle Savoie.

Pour ces espèces, le Tribunal a tranché en faveur de l'État et de la Fédération des Chasseurs de Savoie. Les études génétiques et les données présentées ont payé ! Il est donc incompréhensible que le même travail ne soit pas reconnu au sujet des galliformes de montagne. C'est pourquoi, j'ai déclenché un conseil d'administration exceptionnel le 23 octobre dernier, au cours duquel les élus de la Fédération ont choisi de saisir le Conseil d'État, ne souhaitant en aucun cas abdiquer.

Je remercie le conseil d'administration de m'avoir suivi dans cette décision, ainsi que l'équipe professionnelle qui consacre beaucoup de temps et d'énergie pour défendre la chasse.

Je n'oublie pas non plus les centaines de chasseurs qui nous ont apporté soutiens et encouragements.

Vous l'avez compris, nous devons plus que jamais faire preuve de solidarité. Au fond ce n'est pas le bon état de conservation des espèces qui importe à nos adversaires mais bien l'interdiction de la chasse ! Aujourd'hui c'est le petit gibier, demain ce sera le grand.

Nous devons avoir la chasse heureuse ! Assumons la chasse plaisir qui nous anime, soyons fier de notre passion et ne nous enfermons pas dans la chasse régulation. Nos opposants préfèrent un acte administratif froid, dénué de plaisir, où seul le résultat compte et où la quête n'existe plus.

"SOYONS FIERS D'AFFIRMER CE QUE NOUS SOMMES : NOUS CHASSONS POUR CHASSER, PAR PASSION, PAR PLAISIR POUR LA QUÊTE ELLE-MÊME."

BRUNO DE CESSOLE
ET HUMBERT RAMBAUD
JOURS DE CHASSE

Toutes les chasses sont belles et méritent d'être défendues, et surtout d'être partagées. C'est en s'ouvrant au grand public que nous contrerons le mieux les logiques animalistes et antispécistes. Je félicite d'ailleurs les organisateurs de cette belle journée qu'est Un dimanche à la chasse et les en remercie sincèrement.

Pour l'heure, quelques mois nous séparent encore de la fermeture générale, alors en sécurité profitez-en pour croquer à pleine dent la chasse telle que vous l'aimez !

Le Président,
Régis CLAPPIER



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22/09/2023

Membres présents : R. CLAPPIER, G. CHARVET, G. DUMAS, T. VANNIER, G. THONET, F. MARTIN, J. DUCROS, Y. LABORET, S. TISSAY, É. GRANGE, C. REYNAUD, D. MARIN, J.-F. FONTANEL

Membres excusés : F. LOPEZ donnant pouvoir à G. CHARVET
En présence de P. SICARD, Directeur de la Fédération.

SDGC 2024-30 : méthode de travail

Le SDGC actuel expire en juillet 2024. Son renouvellement est donc à engager pour la CDCFS de mai 2024. La méthodologie d'élaboration est présentée au conseil d'administration. Méthode soumise au vote : oui à l'unanimité.

CDPENAF : renouvellement des membres

Gilbert Dumas est titulaire et Guy Charvet suppléant. Ils sont candidats à leur succession. Les 2 candidatures sont soumises au vote : oui à l'unanimité.

Dégâts

Dégâts de grand gibier

1. Accord national agriculteurs/ chasseurs : objectif de réduire de 20% les surfaces endommagées d'ici 3 ans.
2. Accord État/Chasseurs : réforme structurelle afin de diminuer la charge de l'indemnisation.

Boîte à outils nationale

Chevrotine : pas retenu.

Piégeage du sanglier, extension des périodes de chasse, tir autour des parcelles en cours de récolte : retenus.

Tir sur point d'appâtage, intervention de nuit : mise en application uniquement suite à une décision de la cellule de crise.

Mesures de gestion en vigueur : consignes de tir interdites, lâchers de sangliers interdits, contrat d'agraineage.

Procédure d'indemnisation

Seuil de déclenchement de l'indemnisation ramené à 150 €. Abattement maintenu à 2%.

Rationalisation de la procédure de contestation des propositions d'indemnisation.

Protocole d'accord État/Chasseurs et déblocage de 60 millions d'€ pour assurer la transition. Pour en bénéficier les FDC doivent mettre en place :

- Une contribution territoriale assurant 30% au moins des recettes affectées au paiement des dégâts pour les FDC versant plus de 500 000€ d'indemnités.
- Un système d'information hebdomadaire permettant de suivre les prélèvements et les dégâts par territoire de chasse.
- La modification du SDGC pour l'agraineage et autres actions nouvelles.
- Un contrat d'agraineage.

En Savoie en 2019, la surface détruite était de 222,14 ha, une petite année en termes de surfaces détruite.

Montant des dossiers payés et provisionnés sur 2022-23 : 282 186,83 €.

La FDC 73 ne serait pas concernée.

Chambres froides

La Région a alloué 46 600 € par département pour aider les ACCA à améliorer leurs locaux de chasse. En Savoie nous avons opté pour le soutien à l'acquisition de chambres froides pour la conservation de la venaison.

CPO région

CPO 2020 : suite à diverses actions administratives et à une rencontre avec le VP P. Meunier, une enveloppe de 43 000 € doit être débloquée.

CPO 2024 : projet uniquement de fonctionnement. Le plafond de la subvention est fixé à 85 000 €.

Guichet unique

Au 21/09/2023, nous comptabilisons 6 766 validations, 4 943 RC chasse. Les validations par internet représentent 5 065 soit 75% des adhérents.

PGM : état des recours

Trois recours gracieux ont été déposés contre l'arrêté d'ouverture/clôture en ce qu'il autorise la chasse de la marmotte, des lièvres variables et européens et des oiseaux de montagne. Il y a fort à craindre un référé suspension notamment contre les décisions attributives de plan de chasse PGM. Nous devons rencontrer Me LAGIER et BONZI pour commencer à poser les bases d'une défense musclée.

Pour information en Isère, One Voice a déposé un recours contentieux en référé suspension contre la chasse de la gélinotte et du lagopède alpin.

Enquête nationale

La FNC a lancé une enquête sur les prélèvements réalisés à la chasse. Chaque chasseur est invité à déclarer ces tableaux sur Chass'adapt. C'est important de pouvoir objectiver les situations dès lors que la chasse d'une espèce est attaquée.

Sécurité & usage du plomb

Le décret relatif à l'interdiction de chasser en état d'ébriété est promulgué, avec les mêmes taux que pour le code de la route. Les contrôles ne pourront être faits qu'auprès de chasseurs en action et par des gendarmes ou policiers.

Pour le plomb, l'interdiction de son usage au-dessus de la nappe d'eau ou dans les 100m autour est bien réelle. Le port de cartouches de plomb dans la zone humide ne sera pas verbalisable dès lors que le chasseur déclarera ne pas avoir l'intention de l'utiliser.

Loup

Le plan national loup a été présenté avec 209 loups attribués pour cette année et une volonté de faciliter les tirs de défense. Pour la première fois, l'État évoque le passage d'une logique de conservation de l'espèce à une logique de gestion.

Questions diverses

Tableaux de chasse en période d'ouverture anticipée présentés.

Participation de la FDC à la fête de Lépin-Le-Lac prévue en avril 2024.

Rencontre avec le VP P. MEUNIER : la Région adhère fortement au projet d'aménagement du centre technique de formation.

Accès au quartier de l'Étalope : problème concernant la maîtrise du foncier et absence de droit de passage. En date du 21/09/23, P. Sicard et V. Rey-Millet ont rencontré M. le Maire de Bassens pour évoquer le sujet.

Petite précision sur les validations des RIC, notamment sur l'espèce chevreuil avec des bracelets CHI, les détenteurs peuvent sexer comme ils veulent les bracelets.

LE POINT SUR LES VALIDATIONS DU PERMIS DE CHASSER POUR LA SAISON 2023-2024

6 816 est le nombre exact de chasseurs adhérents à la Fédération départementale des Chasseurs de Savoie au 10 octobre 2023. Cela représente une assez bonne année puisque seulement 51 permis manquent à l'appel par rapport à l'année dernière à même date.

Et cette légère baisse est à mettre en perspective des 49 candidats qui passeront leur examen à la fin du mois d'octobre et des 50 candidats en attente d'une date pour se soumettre à l'examen. Cette centaine de nouveaux chasseurs potentiels risque de ne pas valider cette saison mais plutôt la suivante en bénéficiant d'un tarif extrêmement avantageux. Quoi qu'il en soit ils rejoindront les 151 nouveaux chasseurs ayant d'ores et déjà validés cette saison. La situation est donc très stable !

Autres motifs de satisfaction :

- L'assurance Responsabilité Civile chasse de Groupama servie par la FDC Savoie qui séduit toujours et encore 4 984 chasseurs : idem à l'année dernière ;
- La validation par internet : 5 111 adhérents ont fait le choix d'utiliser le support web, soit 68 de plus. La e-validation qui consiste à choisir, payer et imprimer son titre à domicile remporte un franc succès avec 4 491 souscriptions.

En synthèse le nombre de validations est stable. Le service de l'assurance remporte 73% de parts de marché et la validation par service web couvre 74,98% des validations.



CHASSEZ LES IDÉES REÇUES !

Tel est le maître mot de l'opération Un dimanche à la Chasse. Cette année encore, la Fédération des Chasseurs de Savoie a accompagné les sociétés de chasse prêtes à accueillir des non-chasseurs afin de leur faire découvrir notre loisir.

Ce sont donc 9 sociétés : Chignin, Drumettaz-Clarafond, Feissons-sur-Isère, La Rochette, Montaimont, Saint-Marcel, Saint-Jean-de-Belleville, Saint-Paul-sur-Yenne et Thoiry qui se sont lancées dans cette nouvelle édition.

Cette année, l'engagement de ces sociétés de chasse a permis d'accueillir 51 non-chasseurs le dimanche 15 octobre. Ces personnes ont ainsi pu découvrir la chasse de manière concrète le temps d'une matinée. Elles ont donc pris part au rond du matin et ont été témoins des règles de sécurité et ont accompagné ensuite un chasseur dans sa pratique.

Les participants sont bien souvent des proches mais aussi des habitants de la commune voire des élus et parfois des usagers de la nature qui souhaitent en apprendre davantage.

Un grand merci aux sociétés impliquées, en espérant qu'elles soient encore plus nombreuses l'année prochaine !

LA FDC SAVOIE CONTRIBUE À FORMER LES TECHNICIENS CYNÉGÉTIQUES DE DEMAIN !

Depuis le 4 septembre 2023 et pour une année, Garance Donjon, âgée de 20 ans et jeune diplômée d'un Brevet de Technicien Supérieur en gestion de l'environnement, a rejoint le staff professionnel de la Fédération des Chasseurs de Savoie.



Originaire de la Loire, Garance est passionnée de chasse qu'elle pratique assidument avec famille et amis, accompagnée de ses chiens d'oysel. Garance a fait le choix de poursuivre ses études en préparant un Certificat de Spécialisation en Technique Cynégétique en alternance.

Durant cette année d'apprentissage, elle aura entre autres missions d'évaluer l'efficacité du passage à grande faune de Porte de Savoie et d'apporter son soutien à toutes les opérations du service technique : comptages de chamois, de cervidés, de tétras-lyre, aménagement des milieux...

Son objectif est clair : emmagasiner le plus d'expériences pratiques possibles.

Nous lui souhaitons la bienvenue et pleine réussite dans son projet !





UNE PLUIE DE RECOURS CONTRE LA CHASSE DES PETITS GIBIERS DE MONTAGNE !

Au cours de l'été 2023, pas moins de trois recours gracieux étaient déposés contre la chasse des petits gibiers de montagne par un consortium d'associations dites de protection de l'environnement... Ces recours, portés devant le Préfet de la Savoie, visaient à faire stopper la chasse des galliformes de montagne mais également de la marmotte et des deux espèces de lièvres : variable et brun. Deux d'entre eux ont été transformés en recours contentieux.

Chasse du tétras lyre et de la perdrix bartavelle

One Voice et l'ASPAS ont assigné la FDC Savoie en ce qu'elle a pris 115 décisions attributives de plans de chasse tétras lyre et perdrix bartavelle pour la campagne 2023. Convoquée devant le tribunal administratif de Grenoble le 10 octobre 2023, la FDC Savoie a défendu ses intérêts en faisant valoir la durabilité de cette chasse patrimoniale. Malheureusement la suite tout le monde la connaît...

Cette décision est incompréhensible tant le dossier en défense était robuste. L'évaluation de l'effectif reproducteur est assurée tous les printemps. Chaque été depuis plus de 20 ans la reproduction fait également l'objet d'un suivi méticuleux. Des dizaines de bénévoles accompagnent le staff professionnel de la FDC Savoie pour couvrir le plus de terrain possible. Les plans de chasse sont calculés sur la base d'une doctrine établie par l'Office Français de la Biodiversité (ex ONCFS). La méthode est inscrite dans le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique approuvé par arrêté préfectoral.

Et malgré ce, la juge émet un doute certain sur le caractère durable de cette chasse et préfère pour la seconde année consécutive suspendre les attributions pour ces deux oiseaux.

Devant cet état de fait, le conseil d'administration de la FDC Savoie s'est réuni en urgence le 23 octobre et a décidé de se pourvoir en cassation devant le Conseil d'Etat.



Chasse à la marmotte et des lièvres

Ce même 10 octobre, alors que se déroulait l'audience pour le premier référé, un second est déposé par 6 associations dont One-Voice et l'AJA Savoie contre la chasse de la marmotte et des deux espèces de lièvres. Pour ce cas, c'est l'arrêté préfectoral d'ouverture/clôture de la chasse qui est visé. La Préfecture a assuré sa défense et la FDC Savoie a pris la décision de venir en soutien. Cette fois, les données techniques sont retenues et les chasseurs de Savoie obtiennent gain de cause. Certes la saison est très avancée et les marmottes ont rejoint leurs terriers mais la chasse reste ouverte tout comme celle des deux espèces de lièvres. Il faut retenir de cette étape que le suivi génétique du lièvre variable, les comptages au phare de nuit, l'évaluation des populations de marmotte et autres opérations techniques accomplies par la Fédération des Chasseurs de Savoie ont permis de venir à bout de ce référé. Les suivis des populations des espèces gibiers constituent une condition sine qua non pour pérenniser la chasse.



Notons au passage que tous les départements des massifs alpins et pyrénéens ont été attaqués mais avec des angles différents et des fortunes différentes quant aux résultats.

Reste à obtenir des jugements sur le fond en notre faveur. Mais pour l'heure, il est temps de serrer les rangs et de faire front !



REFONTE DU SYSTÈME D'INDEMNISATION DES DÉGÂTS



Alors que la situation financière liée à l'indemnisation des dégâts devient intenable pour certaines Fédérations, une refonte structurelle du système d'indemnisation est en route. Les agriculteurs, les chasseurs et l'État se sont accordés pour alléger la charge financière pour les chasseurs, à faire baisser les surfaces détruites pour les agriculteurs et à accompagner financièrement les efforts consentis pour l'État. Deux axes de travail ont été retenus :

La réduction des dégâts de grand gibier

L'objectif est de faire baisser de 20% les surfaces détruites par rapport à 2019 d'ici 3 ans. Une boîte à outils a été mise au point pour faire baisser drastiquement les populations. Elle comporte notamment le possible usage de :

- Chevrotines ;
- Piégeage du sanglier ;
- Tir sur point d'appâtage ;
- Extension des périodes de chasse ;
- Intervention de nuit ;
- Tir autour des parcelles en cours de récolte.

En outre, les :

- Consignes de tir sont interdites (RIC) ;
- Lâchers des sangliers également ;
- Contrat d'agrainage deviennent la règle (SDGC).

Un accord national a été signé entre les chasseurs et les agriculteurs pour mettre en œuvre tout ou partie de cette boîte à outils avec objectif de résultats !

L'accompagnement de l'État pour le financement des dégâts

L'objectif est d'alléger la charge de l'indemnisation pour les FDC. L'État débloque une enveloppe de 60 millions d'euros. La FDC de Savoie devrait percevoir une aide 143 000 euros au titre de l'année 2023, aide qui sera ensuite dégressive pour 2024 et 2025.

En Savoie, la surface détruite en 2019 est 222,14 ha, contre :

- 2020 = 322,26 ha ;
- 2021 = 274,47 ha ;
- 2022 = 212,10 ha ;

La moyenne est de 257,75 ha.

2019 représente donc une petite année en termes de surfaces détruites... ce qui ne va pas rendre la baisse des surfaces détruites facile. Mais ce sera le prix à payer pour arriver à obtenir une réforme structurelle du financement des dégâts tellement souhaitée par les chasseurs !

UN NOUVEAU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE GESTION CYNÉGÉTIQUE EN GESTATION

Tous les 6 ans, la Fédération départementale des Chasseurs élabore ce document qui va guider la politique fédérale en matière de gestion et de sécurité. Ce sont les lois chasse de juillet 2000 et celle sur les territoires ruraux de 2005 qui ont instauré ce principe de feuille de route concertée. Le prochain schéma va concerner la deuxième partie de la décennie jusqu'en 2030.

Concertation des partenaires

Mis au point en concertation avec l'ensemble des partenaires forestiers et agricoles notamment, le schéma départemental concerne en grande partie le fameux équilibre agro-sylvo-cynégétique.

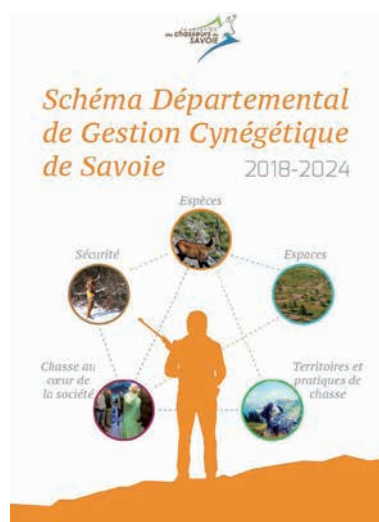
En effet, le schéma fait la part belle à la concertation avec tous les organismes concernés par la présence des ongulés en Savoie : la forêt privée, la forêt publique, les communes forestières, les propriétaires forestiers privés, le monde agricole. Sont également concernés par le schéma départemental : les plans de chasse et les pans de gestion, les mesures relatives à la sécurité des chasseurs et des non chasseurs, les actions en vue d'améliorer la pratique de la chasse, la qualité des habitats ainsi que la veille sanitaire de la faune sauvage.

Consultation des chasseurs

La première phase de consultation va bien sûr concerner le monde de la chasse savoyarde avec 3 réunions décentralisées à raison d'une par arrondissement.

Une plus large consultation sera également faite par le biais d'un questionnaire envoyé aux chasseurs de Savoie.

Rendez-vous donc en début d'année pour l'élaboration du quatrième schéma départemental de gestion cynégétique de la Savoie.





L'EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER 2023

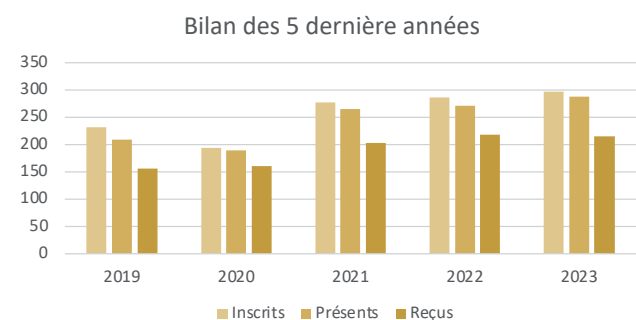
Suite à la dernière session d'examen de début novembre, le moment est venu de faire un bilan de l'année écoulée.

Les résultats

Comme vous pouvez le constater sur le graphique ci-dessous, l'année 2023 est encore marquée par une hausse des inscriptions à l'examen du permis de chasser.

Le nombre de reçus à l'examen cette année s'élève à 213 candidats pour un taux moyen de réussite de 73,70 % contre 70 % au niveau national.

Malgré cette légère augmentation des inscrits, 10 candidats de plus, le nombre de reçus cette année est quasi identique à 2022.



La formation

Deux formations sont obligatoires pour se présenter à l'examen du permis de chasser :

- Une formation théorique d'une demi-journée au siège de la FDC ;
- Une formation pratique d'une journée sur le terrain de Chamousset.

En 2024 les supports de formation seront complétés par une vidéo réalisée directement sur notre parcours du permis de chasser de Chamousset.

Comment s'inscrire ?

Uniquement en ligne sur le site permischasser.ofb.fr de l'OFB. À l'issue de cette inscription, les candidats à l'examen du permis de chasser devront transmettre l'ensemble de leur dossier sous format papier et par voie postale à la FDC de Savoie.

Les frais d'inscription OFB sont de 46 € pour les majeurs et 31 € pour les mineurs. Les frais d'inscription FDC de Savoie sont de 30 € pour les résidents en Savoie et de 140 € pour les extérieurs au département. Ces deux tarifs comprennent le livre de préparation officiel à l'examen du permis de chasser. Le planning 2024 sera disponible à la mi-décembre sur notre site internet où 8 sessions seront organisées sur l'année de mars à novembre.

LES CHASSEURS INVESTIS POUR LA COEXISTENCE DANS LA NATURE

Comme annoncé dans le précédent numéro, le déploiement de l'application Protect Hunt se poursuit. Il s'est étendu cette saison aux sociétés de chasse de l'avant-pays savoyard, des Hurtières et de la combe de Savoie jusqu'à Albertville. Aujourd'hui ce sont donc plus de 195 sociétés de chasse impliquées dans l'utilisation de Protect Hunt.



CHASSEURS FORMÉS

9 personnes ont assisté à la formation de prise en main de l'application dispensée le 29 août au siège de la Fédération. Les différentes étapes nécessaires à la création et l'activation d'une battue leur ont été présentées et ils ont pu les tester directement sur leur smartphone.

DES MODIFICATIONS

Pour cette nouvelle saison, le nombre de comptes référents est passé de 9 à 19. Un changement qui était attendu.

Cependant, certains modèles de téléphones rencontrent des soucis avec l'affichage des fonds de carte. Notre prestataire met tout en œuvre pour résoudre ce problème.

À l'heure de la rédaction de cet article, plus de 1200 battues ont été déclarées. La FDC de Savoie encourage tous les chasseurs à poursuivre leurs efforts pour améliorer la coexistence des usagers de la nature !

SOIRÉE DE SENSIBILISATION À LA BAUCHE

Madame Evelyne LABRUDE, Maire de La Bauche, était régulièrement sollicitée par des habitants concernant la chasse : les jours de pratique, la réglementation... Pour répondre à ses administrés, elle a donc sollicité le Président de l'ACCA de La Bauche, M. CORSO ainsi que la Fédération des Chasseurs de Savoie.

Ainsi, une soirée de présentation de la chasse, de son organisation et de sa réglementation... a été animée le vendredi 15 septembre par la technicienne Albane CHALÉAT. Une vingtaine de personnes : des élus, des chasseurs et des non-chasseurs, notamment de communes avoisinantes, était présente.

Après la présentation, un temps d'échange a eu lieu où les autres usagers de la nature ont pu exprimer leurs craintes. Les chasseurs ont ainsi pu les rassurer.

Un temps convivial offert par la Mairie a clôturé la soirée. La FDC de Savoie est ravie de pouvoir répondre à ces sollicitations des élus et plus largement des habitants.

COLLECTE DES DÉCHETS DE VENAISON LANCÉE EN VAL VANOISE

Après une mise en place un peu longue, due en partie à des retards de livraison, la collecte des déchets de venaison en Val Vanoise a été lancée en ce début de saison !

3 chambres froides équipées chacune d'un bac de 750 litres ont été installées à Brides-Les-Bains, Bozel et Pralognan-la-Vanoise avec le soutien de la Région AuRA. Une fois les carcasses dépecées, les chasseurs déposent les sous-produits restants, mis dans des sacs en papier, dans les chambres froides.

La collecte des déchets est sollicitée par les Présidents de société de chasse puis organisée par la Communauté de communes de Val Vanoise et enfin opérée par un équarisseur. 500 chasseurs répartis dans 14 sociétés de chasse bénéficient de ce projet !

La FDC de Savoie poursuit son travail de sensibilisation des élus des collectivités territoriales afin de permettre à de nouveaux projets de collecte des déchets de venaison de voir le jour.

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



NOUVELLE JOURNÉE POISSONS & OISEAUX

Depuis plusieurs années, le Comité Intercommunal pour l'Assainissement du Lac du Bourget (CISALB) organise une journée de la pêche, des poissons et des oiseaux d'eau destinée aux élèves d'écoles primaires des bassins chambériens et aixois.

Cette année, cette journée s'est déroulée le 17 octobre et a permis d'accueillir 117 élèves venus de Saint-Jean-d'Arvey, Aix-les-Bains, Barberaz et Chindrieux. Durant la journée, les enfants sont accueillis sur 5 stands dont l'un est animé par la Fédération des Chasseurs de Savoie.

En effet, la FDC de Savoie sensibilise les élèves aux différents oiseaux présents sur le lac. Ils sont d'abord présentés avec des oiseaux naturalisés ou en bois. Puis dans un second temps, ils sont observés sur le lac à l'aide de longues vues et de jumelles. L'observation des oiseaux avec l'aide de jumelles est bien souvent une découverte pour les enfants !

LE RÔLE DES CHASSEURS DANS LA GESTION DE L'ESPACE RURAL MONTAGNARD

Cette année encore, la Fédération des chasseurs de Savoie est intervenue auprès d'une classe de 27 étudiants en deuxième année de Master Géographie et Aménagement de la Montagne sur le campus universitaire de Technolac.

Cette intervention a pour objectif de sensibiliser les étudiants au rôle des chasseurs dans la gestion de l'espace rural montagnard. Ainsi la gestion de la faune et des milieux sont abordés tout comme l'implication des chasseurs dans les politiques publiques : contrats verts et bleus, conventions pluriannuelles d'objectifs, fond écocontribution...

Cette démarche de sensibilisation de futurs aménageurs du territoire tient particulièrement à cœur la FDC de Savoie, d'autant que les étudiants se montrent curieux et intéressés.



LA RÉGION AURA SOUTIEN LES CHASSEURS !

Au travers de 4 programmes distincts, la Région AuRA accompagne le développement de la chasse tant auprès des structures que des chasseurs. Focus sur ces dispositifs :



La Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2024

Depuis 2016, la Région AuRA soutient financièrement les actions des Fédérations départementales des Chasseurs dont celle de Savoie. Pour l'année 2024, la FDC Savoie sera accompagnée à hauteur de 84 964,00 € pour travailler sur la démographie du lièvre variable, l'amélioration des zones de reproduction du téttras lyre, la plantation de haies, la création de mares et enfin le partage de la nature. L'enveloppe allouée représente 80% des 106 206,00 € d'actions projetées !

L'équipement des sociétés de chasse en chambres froides

Au travers des FDC, la Région a mis à disposition des sociétés de chasse une enveloppe de 46 600,00 € pour les équiper de chambres froides dédiées à la conservation du gibier après la chasse. À ce jour, 12 ACCA ont ainsi bénéficié de ce soutien représentant 80% du montant investi à concurrence de 4 000,00 €.

L'aide directe de la Région pour l'amélioration des locaux de chasse

En outre, la Région accorde des subventions pour l'amélioration des locaux de chasse. Cette enveloppe est directement gérée par la Région. Le cahier des charges et les documents à compléter sont disponibles sur le site internet de la Région : <https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides/financer-des-actions-en-faveur-des-locaux-de-chasse>

Cette enveloppe vise à changer une fenêtre, un poêle à bois... en fait tous les éléments susceptibles d'améliorer le confort des locaux de chasse. Chaque dossier peut être aidé à hauteur de 50 % des montants éligibles à concurrence de 2 500,00 €.

Le coup de pouce pour les étudiants souhaitant valider leur permis de chasser

Au-delà des structures, la Région accompagne les jeunes dans le choix d'une activité de loisir et accorde la somme de 30 € à tous ceux qui souhaitent passer le permis de chasser, le valider ou encore adhérer à une association de chasse. Ce dispositif est intégré au Pass'Région.



J'AIME LA NATURE PROPRE LES 15, 16 ET 17 MARS

Face au triste constat du nombre encore important de dépôts sauvages de déchets, la Fédération nationale des Chasseurs et les chasseurs de France se mobilisent au travers de l'opération participative de nettoyage de la nature : J'aime la Nature Propre (JLNP), qui se déroulera les 15, 16 et 17 mars.

Au-delà de son objectif environnemental et pédagogique, ce dispositif a également vocation à favoriser les échanges entre usagers de la nature, au sein du monde rural, pour mieux vivre la nature ensemble.

Début septembre, un courriel contenant un questionnaire en ligne a été envoyé aux Présidents afin d'identifier les sociétés de chasse qui souhaitent s'investir dans cette opération. Une dizaine d'ACCA s'est montrée volontaire.

Une réunion de cadrage sera organisée début novembre avec les sociétés de chasse participantes.





ChassAdapt

ENQUÊTE PRÉLÈVEMENT

La Fédération nationale des Chasseurs lance une enquête nationale sur les prélèvements de toutes les espèces chassables.

L'outil ChassAdapt

Cette enquête est un outil technique au service d'une chasse durable. Pour y participer, c'est simple via ChassAdapt. Cette application était connue pour les prélèvements de bécasses des bois. Elle est aujourd'hui étendue à toutes les espèces chassables.

Cet outil moderne vous permet désormais de déclarer tous vos prélèvements en temps réel, même sans connexion internet. Attention, la participation à l'enquête ne vous dispense pas des déclarations obligatoires habituelles.

Pourquoi y participer ?

Vos données de prélèvements sont essentielles car elles militent en faveur d'une gestion adaptative, transparente et durable des espèces chassées.

Plus vous serez nombreux à participer en déclarant l'ensemble de vos prélèvements, plus les résultats seront fiables.

N'attendez plus, téléchargez dès maintenant ChassAdapt et participez à l'enquête nationale sur les prélèvements de chasse. L'application est disponible gratuitement sur le Google Play Store et l'App Store. Une vidéo explicative est disponible en ligne sur le site internet de la FDC Savoie.

OBSERVATOIRE DES ACTES MALVEILLANTS

Dans le cadre du plan de prévention et de lutte contre le chasse bashing et les violences morales, physiques et matérielles que les chasseurs subissent régulièrement, la Fédération nationale des Chasseurs a mis en place un observatoire en 2020.

Plateforme de la FNC

Victime ou témoin d'actes de violence envers un chasseur, cette plateforme vous permet de le signaler au service juridique afin qu'il puisse ouvrir un dossier et le cas échéant, vous conseiller dans le choix des actions à mettre en œuvre. En remplissant ce formulaire, le service juridique enregistrera votre signalement et vous conseillera le cas échéant sur les démarches à engager.



Des actes trop peu signalés

Depuis le lancement de la plateforme du site Internet de la FNC, les actes de malveillances qui ont été signalés concernent majoritairement des menaces et injures, à caractère public et sur Internet notamment via les réseaux sociaux. Le nombre d'actes de malveillances qui ont été signalés, s'il est particulièrement élevé, ne représente qu'à peine 5% de la réalité du terrain. La majeure partie de ces plaintes faisant suite notamment à des violences physiques envers les personnes et les biens. Très peu de plaintes ont été déposées pour des menaces, injures, ou diffamations ayant eu lieu sur Internet car il est compliqué d'identifier les auteurs.

Un réel baromètre

La FNC a l'objectif de faire de cette plateforme un réel baromètre des violences faites aux chasseurs dans l'exercice de leur loisir. Ce baromètre a pour vocation de combattre la banalisation de cette violence qui touche différentes typologies de population. Les chasseurs n'y font hélas pas exception.





RÉSULTATS DES COMPTAGES DE NICHÉES DE L'ÉTÉ 2023



36 sites de référence concernant les 3 galliformes de montagne ont été prospectés durant le mois d'août par 118 participants, sans oublier les auxiliaires à 4 pattes indispensables.

Une année moyenne à bonne

Les résultats varient d'une espèce à l'autre et selon les sites de référence. Les conditions météorologiques du début d'été ont été plutôt favorables hormis des orages locaux parfois violents qui ont pu compromettre le succès de la reproduction.

- Pour le lagopède alpin, l'indice départemental ne dépasse pas la barre du 0,3 jeune par adulte, valeur minimale pour caractériser une reproduction moyenne avec la possibilité d'ouvrir la chasse de ce gibier.

Les conditions de réalisation des comptages de cet oiseau sont difficiles. La participation des bénévoles mériterait d'être importante.

- Pour la perdrix bartavelle, des nombres records de 62 adultes et de 99 jeunes ont été trouvés, permettant d'obtenir un indice de reproduction de 1,6 jeunes par adulte. Ce gibier bénéficie des impacts positifs du réchauffement climatique.

- Pour le tétras lyre, la reproduction s'élève en moyenne à 1,4 jeunes par poule au niveau départemental. Elle peut être qualifiée de globalement moyenne avec des différences selon les sites. Des différences importantes sont à noter sur des sites voisins : Hauteluce - 0,5 jeune/poule et Beaufort - 2 jeunes/poule, Valloire 0,4 jeune/poule et St-Jean-d'Arves - 3,5 jeunes/poule.

Les conséquences sur la chasse des galliformes

Pour le lagopède alpin et conformément au Schéma départemental de Gestion Cynégétique, la chasse fût suspendue cette année en Savoie, l'indice de reproduction étant inférieur à 0,4 jeune par adulte.

Pour les deux autres gibiers de montagne, les attributions de plans de chasse rentrent dans le cadre d'une année moyenne. Un plan de chasse de 159 perdrix bartavelles a été attribué aux sociétés de chasse les plus favorables. Enfin 313 coqs ont été attribués.

DES AMÉNAGEMENTS EN FAVEUR DU TÉTRAS-LYRE

Comme chaque année, plusieurs chantiers de débroussaillage en faveur du tétras lyre ont été réalisés grâce au soutien de la Région Auvergne Rhône Alpes. L'aide de 80% apportée par la Région permet d'engager des travaux conséquents qui permettent d'améliorer les habitats de reproduction des poules de bruyère.

Cette année, 2 ACCA ont bénéficié de travaux d'amélioration d'habitats montagnards pour une surface d'environ 8 ha. Ces travaux s'inscrivent dans la durée et concernent des sites où des débroussaillages ont déjà été faits dans le passé.

Belledonne

Sur la commune de Saint-Colomban-des-Villards, le site de la montagne du Truc a fait l'objet d'un nouveau chantier important avec une pelle araignée. C'est la troisième intervention mécanique sur ce site qui va retrouver des habitats favorables à la reproduction.

Vanoise

À Pralognan, une troisième tranche de coupe d'arcosses a été réalisée suite à des travaux débutés en 2021. Le chantier s'est effectué à la tronçonneuse de manière artisanale et ciblé sur des aulnes qui envahissent un secteur très propice aux téttras.



SUIVI DES DÉPLACEMENTS D'UNE PERDRIX BARTAVELLE



La FDC est partenaire d'un programme de suivi de galliformes équipés de balises GPS qui permettent de suivre précisément l'occupation de l'espace des oiseaux. Un boîtier de quelques grammes installé sur le dos des oiseaux nous permet d'en savoir plus sur les déplacements des perdrix et tétras de Vanoise.

Galliformes équipés

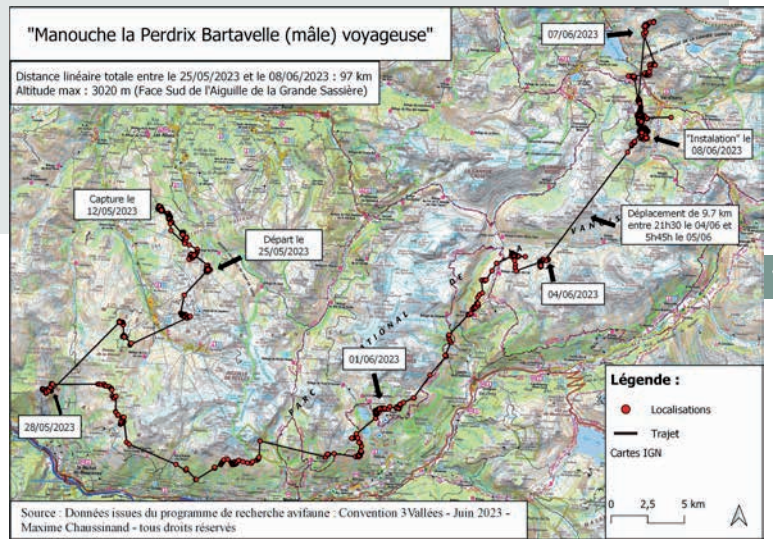
Près de 150 tétras et une vingtaine de perdrix et de lagopèdes ont été ainsi équipés par les agents du Parc National de la Vanoise et de l'OFB. Les données fournies par les GPS nous renseignent sur les déplacements en temps réel des oiseaux. Cette étude est financée en grande partie par les stations de ski des 3 Vallées.

Manouche, la perdrix bartavelle

L'exemple de Manouche est édifiant sur les capacités de la perdrix bartavelle à se déplacer sur les vallées de Maurienne et Tarentaise.

Parti le 25 mai de Méribel, Manouche, coq de perdrix, se retrouve 3 jours après dans la Vallée de la Maurienne qu'il va remonter progressivement depuis le massif des Encombres jusqu'à Termignon.

On le retrouve le 4 juin dans la vallée de la Rocheure dans le parc de la Vanoise où il va faire une halte avant de partir à 21h30 pour rejoindre Val d'Isère au petit matin, soit une distance en ligne de près de 10 km en quelques heures au crépuscule.



En 10 jours Manouche aura parcouru une centaine de kilomètres, franchi des sommets de plus de 3000 mètres d'altitude et traversé 6 unités naturelles différentes. Les déplacements de cet oiseau en disent long sur les possibilités de colonisation de cette espèce et les difficultés à recenser les perdrix qui se déplacent beaucoup.

OFFRE
DU 1/01 AU 29/02
TVA offerte (soit -20 %)
sur toutes les MK3 BROWNING BAR
en stock Dans la limite des stocks disponibles.

Merci de votre confiance et de votre fidélité !

Passer de bonnes fêtes ! Meilleurs vœux !

ARMURERIE DES 2 SAVOIE

UN ARTISAN À VOTRE SERVICE

ATELIER SUR PLACE • ARMURIER DIPLÔMÉ
400, avenue de la Libération - 73400 UGINE
armureriedes2savoie@orange.fr - 04 79 32 58 01



BILAN À LA MI-SAISON DE LA CHASSE DU SANGLIER

Comme chaque année, l'heure du bilan mi-saison de la chasse du sanglier est venue et ces deux pages y sont consacrées. Pour rappel, les dates retenues sur les prélèvements sont du 1er juin au 31 octobre.

Tendance et chiffres

Les deux seuls indicateurs que nous possédons et suivons chez cette espèce sont les prélèvements et les dégâts liés aux cultures agricoles.

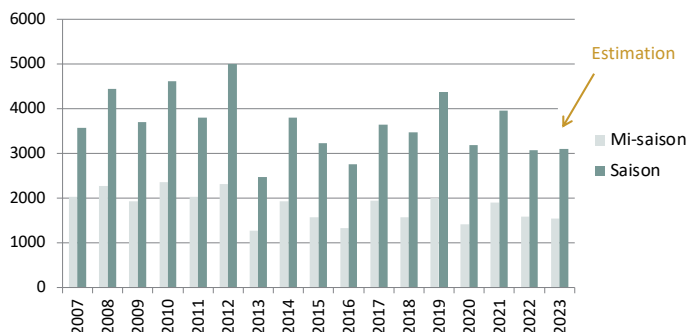
Les prélèvements font l'objet d'une déclaration en ligne par chaque détenteur de droit de chasse dans les 48 heures qui suivent le tir de l'animal, conformément à l'article 4 de l'arrêté préfectoral d'ouverture/clôture de la chasse.

Les dégâts sont expertisés et quantifiés par cinq estimateurs départementaux et centralisés par nos soins. Nous retenons uniquement les surfaces détruites et non les montants des indemnisations qui eux sont très variables d'une année sur l'autre en fonction des marchés.

La tendance départementale de cette année est à la stabilité au vu des premiers bilans et ressemble fortement à 2022. Un tiers des unités de gestion est à la baisse, un tiers à la hausse et un tiers en stabilité. À ce jour, ce sont concrètement 47 sangliers de moins qu'en 2022 sur un total de 1 540 contre 1 587 l'an passé.

Comme le montre le graphique, les prélèvements savoyards sont en dent de scie d'une saison à l'autre. La pression de chasse, les conditions météorologiques notamment dans les secteurs de montagne, les zones refuge et la fructification forestière sont les principaux facteurs agissant sur l'évolution d'une population de suidés.

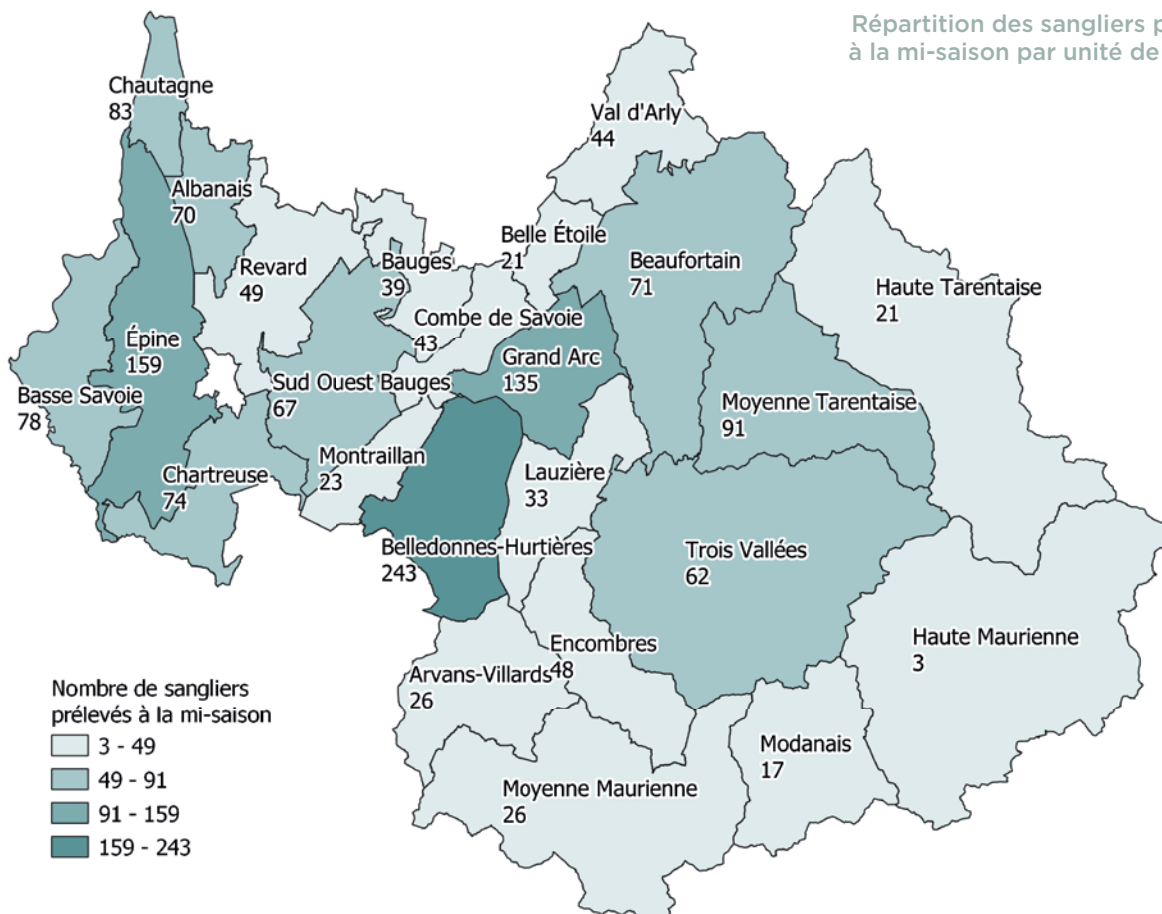
Prélèvements de sangliers à la mi-saison et à la saison de 2007 à 2023

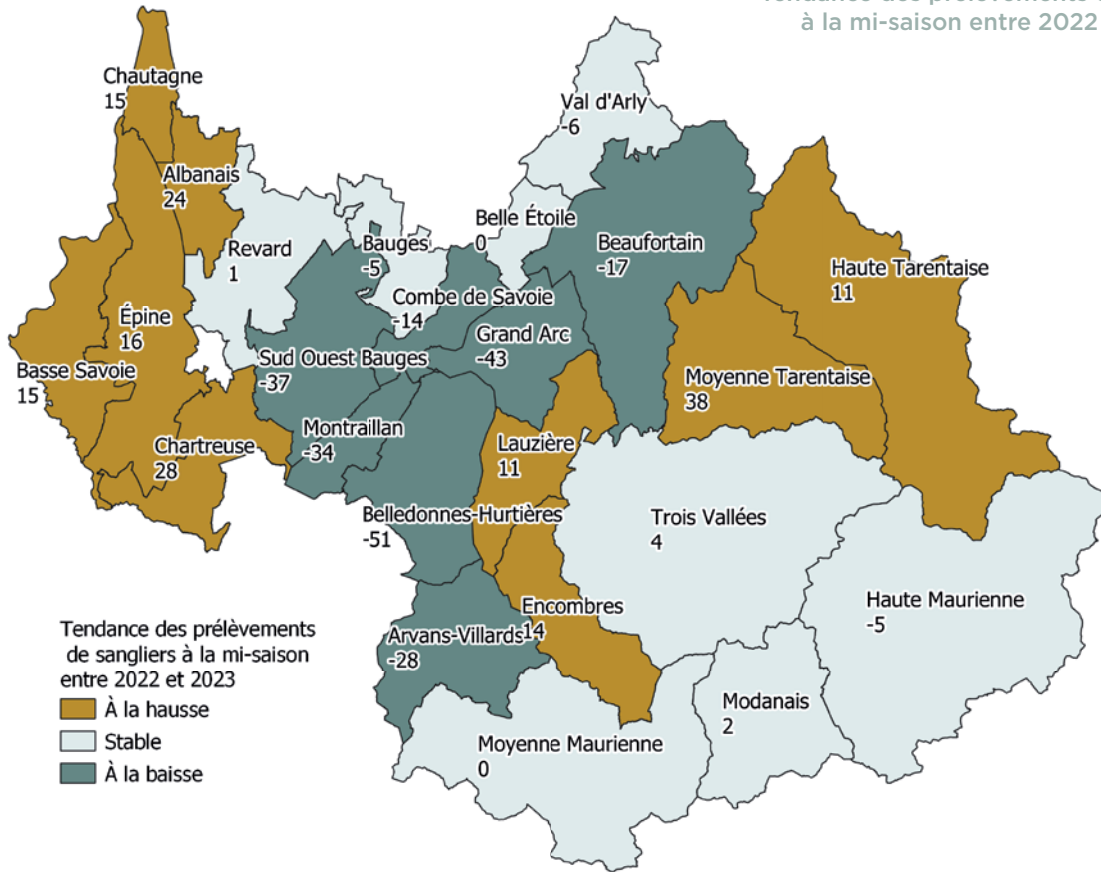


Comme d'habitude, 90 % des prélèvements sont réalisés en chasses collectives et le plus souvent en petites équipes de 5 à 10 chasseurs.

112 sangliers ont été prélevés avant l'ouverture générale dont 14 entre le 1^{er} juin et le 16 août. À ce jour le prélèvement en réserve de chasse s'élève à 20 animaux soit à peine plus de 1 % du tableau total.

Répartition des sangliers prélevés à la mi-saison par unité de gestion





Dégâts

La situation des dégâts sur l'année de récolte 2023 est sensiblement dans la même tendance que celle des prélèvements, c'est-à-dire à la stabilité par rapport à 2022 et aux chiffres que nous possédons à ce jour. Les surfaces détruites par type de cultures sont très proches sur les deux années mais on note simplement une différence sur la période des dégâts selon le stade végétatif des cultures. D'une manière générale la partie ouest du département est légèrement plus touchée même si l'on note une baisse de la culture du maïs sur cette partie. Le massif Sud Ouest Bauges est à la baisse ainsi que les massifs du centre dont la Combe de Savoie et le Grand Arc. Localement certains secteurs de montagne sont un peu plus impactés cette année sur les prairies.

Conclusion

Sur les seize dernières années, les réalisations au 31 octobre représentaient un peu moins de 50 % de celles de la saison entière. Nous pouvons donc estimer un tableau de fin de saison compris entre 3000 et 3100 animaux dans des conditions de chasse normales et au vu des chiffres que nous possédons actuellement.

En conclusion, cette saison devrait être proche de celle de 2022/2023 avec 3 050 sangliers prélevés et bien en-dessous de la moyenne des seize dernières années qui est de 3 687 sangliers.





UN POINT SUR LES COMPTAGES CHAMOIS

Le comptage chamois d'un massif est toujours un moment fort dans la gestion de l'espèce car il permet d'assurer le suivi à long terme de ce gibier prestigieux.

Organisation

Deux conditions doivent être réunies pour réussir un bon comptage de chamois : avoir du beau temps et avoir une bonne participation des chasseurs pour couvrir tous les secteurs de comptage.

La première condition n'est pas toujours réunie surtout à l'automne où les conditions peuvent rapidement changer.

La deuxième condition peut être améliorée avec des mesures coercitives pour obliger les équipes à fournir du personnel indispensable aux prospections. Rappelons que le schéma départemental prévoit d'éventuelles sanctions à l'encontre d'ACCA négligentes vis-à-vis des comptages.



Comptages 2023

Deux grosses opérations se sont déroulées cette année sur le Beaufortain et le massif des Encombres.

Le massif du Beaufortain compte traditionnellement les chamois en été. Près de 2000 chamois ont été observés sur les 3 grands bassins versants du massif avec une évolution de la population en légère baisse. Le pic atteint en 2018 est appelé capacité d'accueil du milieu, moment à partir duquel la population va décliner avec pour cause plusieurs facteurs : compétition intra spécifique avec possible régulation des naissances, compétition inter spécifique avec augmentation d'autres espèces (cerf élaphe), augmentation de la prédation (présence accrue du loup sur le massif depuis le dernier comptage), développement des activités humaines dérangeantes après Covid (ski de randonnée), ...

Le massif des Encombres compte traditionnellement les chamois en automne. En légère baisse depuis le dernier comptage avec un peu plus de 1000 individus, le résultat peut être également expliqué par la présence de brouillard qui a perturbé les observations.

L'intérêt de ces comptages réside dans le suivi à long terme des populations et le respect des taux d'attribution des plans de chasse qui doivent se situer aux alentours de 15% des effectifs recensés.

SUIVI DU LIÈVRE VARIABLE À COURCHEVEL

C'est dans la prestigieuse station savoyarde que le suivi annuel du lièvre variable se déroule chaque hiver depuis 2016.

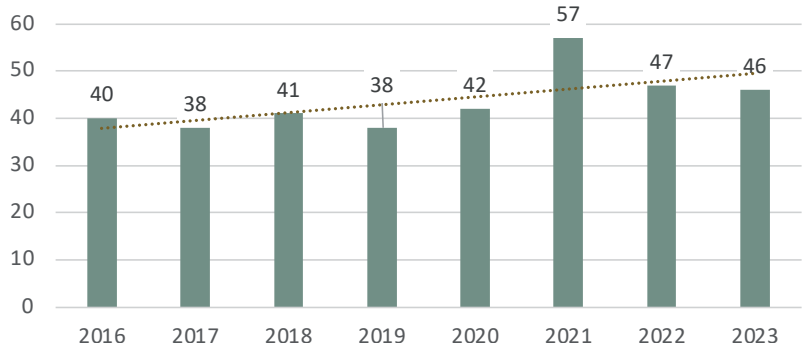
Chaque année, 3 prélèvements de crottes de lièvres sont effectués 2 ou 3 nuits après une chute de neige, permettant de collecter environ 200 échantillons.

Ces crottes sont acheminées au laboratoire Antagène dans la banlieue lyonnaise qui procède aux extractions d'ADN en vue de l'identification individuelle des lièvres.

Les distinctions entre les deux espèces de lièvre ainsi que l'identification des sexes sont réalisées.

46 blanchots ont été identifiés l'hiver dernier, l'évolution depuis 2016 est la suivante :

Effectifs de lièvres variables contactés sur Courchevel entre 2016 et 2023



On constate une évolution positive de la population de Courchevel avec un pic l'année du Covid. Pour l'anecdote, il reste encore une hase déjà contactée en 2016 qui est dans sa huitième année.

La saison de baguage 2022/2023 en chiffre

| | |
|---------------------------------|--------|
| Indice Abondance Nocturne moyen | 3,94 |
| Nombre de bagueurs | 3 |
| Nombre de soirées | 39 |
| Nombre de contacts | 399 |
| Temps de prospection en heure | 101,25 |
| Nombres de bécasses baguées | 100 |
| Âge ratio (% juv) | 73 |
| Taux de réussite % | 27,31 |
| Nombre total de contrôles | 9 |
| Nombre total de reprises | 14 |
| Nombre de communes prospectées | 16 |

Nous avons enregistré 14 reprises dont 4 étrangères, cette saison :

- 2 en Espagne,
- 2 en Russie,
- 7 en Savoie,
- 1 en Lozère,
- 1 en Gironde,
- 1 dans le Jura.

Le suivi croûle

Ce protocole est mis en place par le réseau "bécasse" (OFB - FNC) depuis 1988. L'objectif étant de préciser les tendances démographiques des bécasses des bois. Sur les 14 points de l'enquête, 12 ont été réalisés à ce jour et aucun ne s'est révélé positif.

La chasse

Avec un ICA (Nb d'oiseaux vus x 3,5/ nb d'heure de chasse) de 1,77 la saison de chasse 2022/2023 est nettement au dessus de la moyenne des dix dernières années qui s'élève elle à 1,31. Le prélèvement affiche 597 oiseaux, ce qui correspond à une hausse par rapport à la moyenne du département (500).

Le nombre de chasseurs ayant prélevé au moins 1 oiseau cette saison s'élève à 140. Sur ces 140 chasseurs, 62 ont utilisé l'application ChassAdapt contre 78, le carnet Bécasse papier.

Le suivi gel prolongé

Le suivi diurne inter annuel des bécasses sur les marais de Chindrieux a débuté en 2011. Avec un ICA de 3,1 on peut en déduire que cette saison, la fréquentation diurne des bécasses sur les marais a été moyenne.

Ces observations diurnes démontrent une fois encore l'importance du suivi gel prolongé aux chiens d'arrêt. Cette veille sur ce territoire refuge, permet chaque saison d'être vigilant et de prendre rapidement des décisions temporaires de protection de l'espèce en cas de nécessité. Les observations reprendront en novembre 2023, à raison d'une sortie par mois jusqu'au mois de mars 2024.



Tél: +33 (0)3 21 24 67 00

GELCAD et CHAMBRES FROIDES POUR GIBIER (CERF, SANGLIER, CHEVREUIL)

Dimensions en mm :

1 Chevreuil Ext. : 3.16 x 1.76 x 2.26
Int. : 3.00 x 1.60 x 2.00

2 Sanglier Ext. : 2.16 x 1.66 x 2.26
Int. : 2.00 x 1.50 x 2.00

3 Cerf Ext. : 1.66 x 1.16 x 2.16
Int. : 1.50 x 1.00 x 1.90

Protection :
Plancher polyester antidérapant
Penderie viande avec crochet coulissant
Plinthe de protection intérieure en aluminium

Ouverture :
Porte simple encastrée en façade avec arrêt de porte
Fermeture à clés.
Etenchéité par joint à compression

Groupe frigorifique
En 230 V mono avec éclairage à l'ouverture de porte

Chambres froides (-/+)
toutes dimensions sur demande

Chambres froides pour chasseur avec penderie viande



© D.GEST

UN POINT SUR LA PESTE PORCINE AFRICAINE

Ces derniers mois, la PPA a encore gagné du terrain en Europe. Après être passée très près de nos frontières du Nord Est en Belgique, l'épizootie était repérée à 55 kilomètres de nos frontières côté italien cette fois. L'Allemagne est également touchée du fait de sa proximité avec la Pologne largement infestée.

La FNC et les FDC frontalières avec nos voisins transalpins ont été mobilisées pour être prêtes en cas d'apparition de la PPA côté français.

Rappelons que la vigilance doit concerner tout le monde et pas seulement les départements frontaliers car le virus peut se diffuser à n'importe quel endroit du territoire en raison des nombreux déplacements humains. L'origine humaine a en effet expliqué l'apparition spontanée du virus indépendamment des déplacements naturels des bêtes noires.

Si elle est prise à temps avec des mesures d'éradication rapides, la PPA est plus facilement maîtrisable que si elle s'installe durablement et les conséquences seront moins lourdes pour la chasse et pour l'agriculture.

En cas de voyage de chasse au gros à l'étranger, à l'Est de l'Europe notamment, veillez à bien désinfecter les chaussures et habits de chasse et ne pas ramener de venaison, sources de propagation du virus.

En cas de découverte d'un cadavre frais de sanglier, pensez à alerter le réseau Sagir.

UNE SURVEILLANCE RENFORCÉE SUR LA BRUCELLOSE DANS LES ARAVIS

En 2012, 3 cas humains de brucellose étaient détectés sur la commune du Grand Bornand en Haute-Savoie. L'origine de ces infestations a rapidement été attribuée au bouquetin du massif du Bargy tout proche, véritable réservoir de la bactérie.

Après une série de campagnes de régulation du bouquetin sur le massif, la prévalence de la maladie a fortement diminué jusqu'en 2021 où un nouveau foyer bovin a été découvert. Une étagne positive a également été trouvée en juin 2022 à la limite des deux départements savoyards.

Les massifs du Bargy et des Aravis étant perméables, un suivi des bouquetins a été réalisé au cours de l'hiver dernier qui a révélé deux males bouquetins positifs au-dessus du Col des Aravis.

De ce fait, à la demande des services vétérinaires, une surveillance renforcée va s'exercer sur la commune de La Giétaz où des prélèvements biologiques vont s'opérer sur les chamois, cervidés et chevreuils tirés à la chasse. L'objectif est de voir si la bactérie circule sur les autres espèces sauvages.

Ces recherches ont déjà été effectuées depuis 2012 avec les chasseurs haut savoyards : 3 chamois sur 600 analysés étaient positifs à la brucellose.

Cette surveillance en routine s'avère importante pour suivre l'évolution de cette bactérie du côté savoyard de la chaîne des Aravis.



© G. SAINT-GERMAIN

STAGE BÉCASSE

Joël VITTET - Président du CNB des Savoie et de l'Ain

Le 25 octobre 2023, 7 stagiaires se sont retrouvés au bungalow du terrain de Chamousset pour participer à la journée de découverte de la chasse à la bécasse des bois. L'objectif de cette journée était de faire connaître cette chasse, mais également de présenter les différents suivis proposés par le réseau bécasse OFB/FNC/FDC et par le Club National des Bécassiers. Ces études sont primordiales pour justifier du bon état des populations de bécasse afin de pérenniser sa chasse.

Le matin les stagiaires ont participé à une partie de chasse en montagne, en binôme avec un accompagnateur et son chien d'arrêt.

L'après-midi ils se sont réunis au siège de la FDC 73 pour recevoir des informations sur la biologie de l'espèce et découvrir les différentes études scientifiques qui la concerne.

Le soir au cours d'une sortie baguage à 1 400 m d'altitude ils ont pu observer en compagnie des bagueurs de la FDC73 et du CNB, plusieurs scolopax rusticola en train de vermiller sur les alpages du Mont Revard et deux jeunes bécasses ont été capturées et baguées avant de les libérer, non sans leur avoir souhaité un bon voyage vers leur destination d'hivernage.

Un grand merci à la Fédération des Chasseurs de Savoie pour l'accueil et le repas offert le soir aux participants, merci aux accompagnateurs, à leurs chiens, mais également à l'AICA Saint-Hubert-des-Huiles qui nous a permis de chasser sur son territoire !



DÉCOUVERTE DE LA CHASSE À L'APPROCHE

C'est l'expérience qu'ont vécue plusieurs jeunes chasseurs dans la Réserve nationale de chasse et de faune sauvage des Bauges. En effet, chaque année des chasseurs ayant réussi récemment l'examen du permis de chasser avec brio, ont l'occasion de découvrir la chasse du chamois et du mouflon lors de deux stages.

Le premier stage s'est déroulé les 31 août et 1^{er} septembre. Il a été organisé par le Groupement d'Intérêt Cynégétique des Bauges. 12 jeunes venus de Savoie et Haute-Savoie ont ainsi suivi les interventions de l'ONF, l'OFB, du GIC et de l'UNUCR, leur permettant d'appréhender les différents enjeux de la Réserve mais aussi de la chasse à l'approche. La seconde journée a été consacrée à la chasse où les jeunes chasseurs sont accompagnés par des guides, pour la plupart des chasseurs du GIC, prêts à donner leur temps.

Le second stage s'est déroulé les 25, 26 et 27 octobre et a accueilli 16 jeunes chasseurs. Chaque département de la Région AuRA présente un stagiaire et 4 viennent de Côte-d'Or. Durant 3 jours, les jeunes chasseurs sont sensibilisés à la faune, sa gestion mais aussi aux milieux. La dernière journée est également consacrée à la chasse à l'approche. Ainsi 3 chevreaux et 2 éterlous ont pu être prélevés.

Tous les jeunes chasseurs repartent avec de beaux souvenirs !



L'ÉQUIPE DE CHASSE

Pour beaucoup, la chasse est un plaisir qui se partage ! Que ce soit entre amis, en famille ou parfois les deux, la chasse prend tout son sens seulement si elle est partagée. Les joies de l'un sont alors celles de tout le groupe. Différentes équipes du département partagent avec nous leur moment de bonheur en équipe.



Cette équipe de Saint-Pierre-d'Entremont a de quoi être fière de ce beau prélèvement !



L'équipe de Saint-Julien-Montdenis est contente que Petrica, roumain travaillant au tunnel du Lyon-Turin, ait pu tirer ce beau cerf !



Une belle équipe qui respire la jeunesse à Modane.



Pour Coralie, Alexis et Stéphane rien ne vaut la chasse en famille !



Entre famille et amis à Montgellafrey



Une équipe de copains !



Une équipe intergénérationnelle à Valloire !



Tout simplement entre père et fille !



La chasse aux sangliers comme ciment de cette équipe de La Table



Tout y est !



UN DAGUET ENCORE EN VELOURS EN SEPTEMBRE

Ce daguet avec des bois encore en velours a été prélevé par un chasseur de l'ACCA de Feissons-sur-Isère le 23 septembre dernier. Il affichait un poids de 65 kg vidé.

Il est en effet surprenant de voir un daguet encore en velours fin septembre. Ce jeune cerf aurait dû dépouiller ses perches en début d'été.

Le poids plutôt léger de ce jeune cerf peut laisser à penser à une naissance tardive qui aurait retardé la chute des premiers bois. Un problème hormonal peut également expliquer ce retard de mue.



UN 10 CORS À MONTGIROD

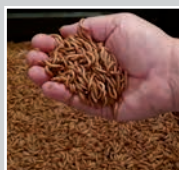
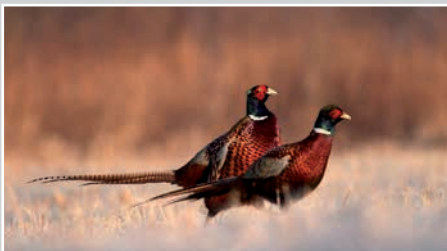
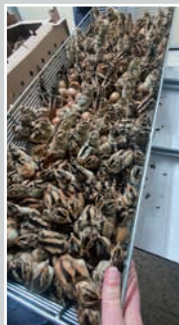
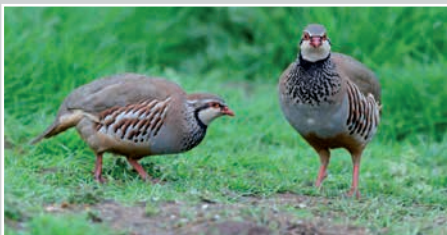
Gérard CHAMPION - Chasseur de l'ACCA de Montgirod

Le 7 octobre, pour son premier cerf sur la commune de Montgirod Vincent CHAMPION a prélevé ce magnifique 10 cors de 164 kg vidé pour le plus grand bonheur de toute l'équipe !



FAISANS - PERDRIX - LAPINS - CANARDS - LIÈVRES

Gibier élevé à l'état sauvage sur 15 ha de volières
Nourri avec des insectes et des céréales
De l'œuf à l'oiseau adulte



LE ROI DE LA FORÊT

Quentin VESCOVI - Chasseur de l'ACCA d'Aime

Une belle journée de chasse en ce mercredi 1^{er} novembre sur la commune d'Aime-la-Plagne en Savoie.

Une chasse très rapide effectivement, 5 minutes après le lâcher des chiens, ce magnifique cerf de 12 cors viendra à ma rencontre au milieu de la traque. Une seule balle suffira pour abattre le roi de la forêt. Beaucoup d'émotions pour moi de réaliser un si beau cerf devant mon chien.





LE CHAMOIS D'UNE VIE

Éric GRANGE - Administrateur de la FDC de Savoie

“C'est le chamois d'une vie”, il n'en revient toujours pas Claude DARVES BLANC ! Ce grand chasseur de chamois connu sous le nom de “Yoyo” a pu prélever cette magnifique chèvre à tête bizarre de 11 ans à Saint-Colomban-des-Villards dans la combe de Belard. Après plusieurs tentatives infructueuses les semaines précédentes, le 25 octobre dernier, sous une pluie battante notre passionné a enfin pu déjouer la vigilance et la ruse de ce vieil animal méfiant.



UN BEAU CADEAU DE SAINT-HUBERT

Régis CLAPPIER - Président de la FDC de Savoie

Sous le guidage de Pascal ROCHE, Baptiste a tiré une très belle chèvre âgée de douze ans. Il a réalisé cette prouesse le jour de ses trente ans. Quel beau cadeau de Saint-Hubert !

UN PREMIER CHAMOIS À L'ARC

Régis CLAPPIER - Président de la FDC de Savoie

Stéphane Plaisance, émérite chasseur de chamois a réussi avec talent le tir de son premier chamois à l'arc sur la commune de Termignon. Le rupicapra a été retrouvé par le conducteur Romain Gravier et son fidèle Lutti rouge de Bavière.



JOLI BROCARD

Régis CLAPPIER - Président de la FDC de Savoie

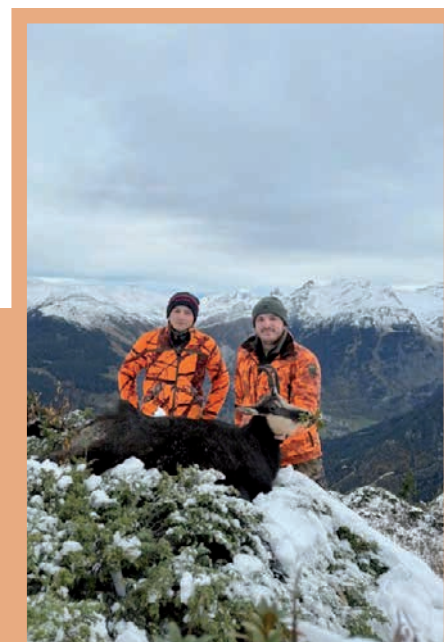
Très joli brocard tiré à Saint-Alban-d'Hurtières par Jean-François THIAFFEY, premier édile de la commune.



UN BIEN BEAU CHAMOIS AVANT LA FERMETURE

Gilbert DUMAS - Vice-Président de la FDC de Savoie

Alors que les températures ont bien baissé et que la neige a commencé à faire son apparition, Gabin ROCHE, accompagné de son ami Rémi MARBACQUE, a eu la chance de prélever ce joli bouc sur la domaniale de la Dent du Villard à Bozel. Une fois vidé, l'animal affichait un poids de 33 kg. Un jeune chasseur qui commence à avoir un joli tableau de chasse derrière lui.





La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

La Région soutient les chasseurs

- Amélioration des conditions de chasse
- Préservation et amélioration de la biodiversité
- Communication et partage de l'espace

2022-2024 : 3,8 millions d'euros investis par la Région

auvergnerrhonealpes.fr

CHAUSSURES:
Crispi, Zamberlan, Stagun, Rouchette...

VÊTEMENTS:
Browning, Stagun, Winchseter, Trabaldo, Ridgeline, lovergreen...

-15%* sur les Browning MK3 & Maral Compo

*dans la limite des stocks disponibles offre non cumulable

OPTIQUES:
Swarovski, Leica, Zeiss, Kite, Kahles, Vortex, Nikon, Holosun, Sig Sauer, Leupold etc

NATURE AIN'PACT, MDC LOISIRS ET PASSIONS
CHEMIN DE THOL, 01510 ARTEMARE
www.nature-ainpact.fr
04.79.81.31.40

MODÉRATEUR DE SON



Ce nouvel ustensile permis par la législation depuis quelques années trouve de plus en plus d'adeptes permis les chasseurs et les chasseresses.

En zone périurbaine, son utilisation diminue le côté assourdissant de la détonation provenant des armes rayées. Le confort du tireur y trouve un bénéfice certain dans la préservation de l'audition et l'atténuation du recul. Aucune incidence sur les groupements n'est à déplorer, on constaterait même des ciblage bénéfiques avec les munitions appropriées.

Tous les fabricants d'armes cynégétiques produisent aujourd'hui des canons courts à embout fileté pour l'adaptation des modérateurs de son issus principalement de l'industrie scandinave novatrice dans ce créneau si particulier.

Au cas-où vous souhaiteriez équiper votre carabine datant de quelques années, la visite chez votre armurier s'avèrera indispensable, le filetage de l'extrémité du canon nécessite une précision sans faille.

DE L'USAGE DU PLOMB EN ZONES HUMIDES

Le 15 février 2023 est entré en vigueur un nouveau règlement de la Commission européenne pour l'usage des munitions au plomb. Faisons le point sur l'application de cette nouvelle mesure.

Ce règlement a été transcrit via une instruction technique du ministère :

“Ainsi, à compter du 15 février 2023, il sera interdit d'effectuer l'un ou l'autre des actes suivants à l'intérieur ou à moins de 100 m de zones humides :

- Décharger de la grenaille de chasse contenant une concentration en plomb égale ou supérieur à 1 % en poids ;
- Porter de la grenaille de ce type en ayant l'intention de l'utiliser pour la pratique du tir en zones humides.

Ces deux interdictions s'appliquent en Savoie :

- Dans les zones humides suivantes : marais non-asséchés, fleuves, rivières, canaux, réservoirs, lacs, étangs, plans d'eau ;
- Jusqu'à une distance de 100 m du bord de ces zones humides.”

Seule l'utilisation de la grenaille de plomb au-dessus de la nappe d'eau et dans la zone tampon de 100m est verbalisable. Arpentant des territoires variés et changeants, les chasseurs peuvent en revanche être porteurs de cartouches chargées de plomb. Ils ne sont alors pas verbalisables car sans intention de les utiliser. Seul le flagrant délit fera foi !



TERRITOIRES LIBRES

Nick EDEL (3 mars 1934) est un peintre et graveur italien.

Son amour pour la nature l'a amené à poursuivre la recherche visuelle sur les animaux sauvages et leur habitat. Nombre de ses œuvres sont rassemblées dans l'ouvrage *Piemonte Fauna e habitat* - Musumeci Editore.



L'OUVERTURE DE LA CHASSE UNE PHILOSOPHIE, UNE CULTURE

Qu'impliquerait l'interdiction de la chasse, elle qui a tant marqué notre civilisation, pour l'avenir de l'humanité ?

VINCENT PIEDNOIR
et
HUMBERT RAMBAUD

L'Ouverture de la chasse

Une philosophie, une culture



La chasse est aujourd'hui attaquée sur sa légalité et sa légitimité. Pourquoi chasse-t-on encore sous nos latitudes ? Pour se nourrir, réguler certaines espèces, par souci écologique ? Pas uniquement - ce serait confondre l'effet et la cause. La chasse est avant tout une passion que, sans prosélytisme, cet ouvrage esquisse via quelques détours - philosophiques, historiques, culturels - mais sans perdre de vue sa pratique, notamment le rapport au chien et au gibier.

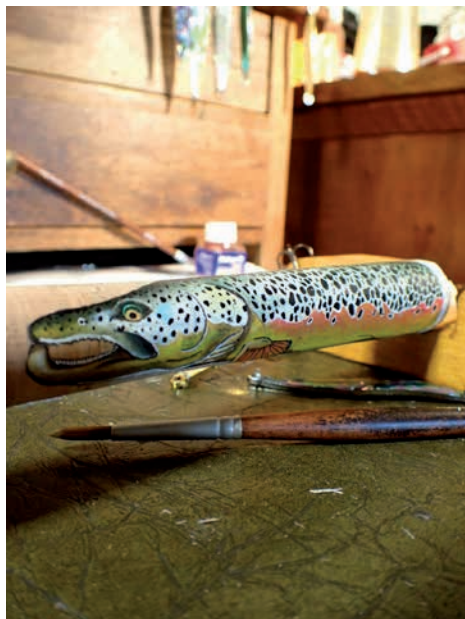
Tandis que s'imposent le prisme du virtuel et le principe d'une "déconstruction" prétendument émancipatrice, cette passion multimillénaire a-t-elle encore un sens ?

De quoi le souhait de l'abolir est-il le nom ? D'une inquiétante résurgence de l'intolérance, d'une part ; d'une volonté de faire naître un homme nouveau, arraché à la nature, sans mémoire et uniformisé, de l'autre.

Préfacé par Pascal BRUCKNER, lui-même non chasseur, ce livre n'est ni un traité, ni un texte militant, mais une invitation à la découverte.

De Vincent PIEDNOIR, Humbert RAMBAUD
Collection La Cité - 320 pages - 22€

PEINTURE SUR CROSSE



Simon PRIETRO est un grand amoureux de la Nature depuis son plus jeune âge. C'est donc naturellement que ce natif de Savoie s'est tourné très tôt vers la pêche, qui est aujourd'hui son métier puisqu'il est moniteur et guide de pêche. Cette passion, il l'exprime également par la peinture et notamment en personnalisant des cannes de pêche mais aussi des crosses de fusil ou de carabine d'animaux inspirés de ses rencontres.

Son travail est à découvrir sur son site internet :
<https://simonprieto-artpecheetnature.com>

Pour tout renseignement complémentaire

Simon PRIETO
06 01 12 35 38
simonprieto73@gmail.com



La Fédération départementale des Chasseurs de Savoie vous présente ses

meilleurs vœux

2024



290€

LA SPORTIVA



**CHAUSSURES IMPERMÉABLES RÉSISTANTES
LA SPORTIVA KARAKORUM EVO GTX**

INTENSIF, TRES ACCIDENTÉ, FRÉQUENTES RONCES
Les chaussures imperméables faites pour toutes
les pratiques de chasse en haute montagne.
Réf. 8566305.

70€ SOLOGNAC

**PANTALON IMPERMÉABLE
ET LEGER TREEMETIC 500**

Pantalon léger et
imperméable, camouflage
motif Treemetic.
Nous avons conçu ce
pantalon pour toutes vos
activités demandant de se
camoufler par temps humide.
Réf. 8734457.



70€

SOLOGNAC

**DOUDOUNE CHASSE COMPACTABLE
TREEMETIC FLUO 900**

Très bon confort thermique et poids plume.
Nous avons conçu cette doudoune chaude et
légère pour vous accompagner dans vos chasses
du grand gibier. Réf. 8774277.



160€ SOLOGNAC

VESTE CHASSE POSTE 500 3 EN 1 TREEMETIC FLUO

Une veste, 3 possibilités d'usage, veste seule,
doublure seule ou combinaison des deux.
Nous avons conçu cette veste pour vous
accompagner tout au long de la saison au poste
en battue de grand gibier. Réf. 8646362.



70€

SOLOGNAC

FOURREAU CARABINE 900 122CM

Une veste, 3 possibilités d'usage, veste seule, Plus de protection grâce à
la mousse de 40mm d'épaisseur. Conçu pour le chasseur posté de grand
gibier, convient au traqueur et au chasseur à l'approche. Réf. 8395768.



10€ OFFERTS*
À PARTIR DE 60€ D'ACHAT

SUR PRÉSENTATION DE CE COUPON

Offre valable sur tout le rayon Chasse,
uniquement à Decathlon Albertville,
jusqu'au 31/12/2023